

## Dîmes Sardières

### Compte rendu Rendez-vous n°6 Jeudi 4 mai 2023

#### Ordre du jour :

- Point d'étape du projet « j'peux pas... »
- Retour sur les formations et visites proposées
- Opération ville propre : 5<sup>ème</sup> édition
- Budget participatif : désignation du référent du comité de suivi du budget participatif
- Intervention d'Emmanuelle BROT, chargée de mission tranquillité publique

#### Point d'étape du projet « j'peux pas... »

Les conseils citoyens Dimes Sardières, et Près de Brou Croix Blanche Alagnier s'associent avec Césame pour organiser le 2 septembre la manifestation « j'peux pas... j'ai... » :

- Braderie spécial rentrée scolaire
- Kermesse (jeux de casse boîte, parcours garçon de café, sculpture ballon, château gonflable...)
- Ciné (clôture de la journée par un ciné plein air dans le cadre d'Espace d'un été)

La manifestation aura lieu d'une rive à l'autre des quartiers, la passerelle où un arbre à palabre sera installé et reliera l'ensemble de la manifestation.

La prochaine réunion d'organisation a lieu le **mardi 23 mai à 18h au pôle Amédée Mercier**.

#### Retour les formations et les visites proposées

##### Contrat de ville /janvier 2023 :

L'objectif de la formation était de prendre connaissance des projets déposés dans le cadre du contrat de ville en 2023 afin de rendre un avis collectif. Une présentation rapide des 45 projets a été proposée : résumé de l'action, bénéficiaires, coût de l'action... et classés en 6 thématiques : accès aux droits, culture, insertion professionnelle, jeunesse, lien social, santé et sport. Des questions ont été proposées (avez-vous envie de participer à ce projet ? une question au porteur ? ce projet répond à quel besoin...) Des temps de découverte des projets financés seront proposés dans les mois à venir.

##### Fab lab et musée numérique/février 2023 :

Soutenu par la Ville et accompagné par le Ministère la Culture et la Cité de La Villette, Micro-Folie consiste à intégrer un Musée Numérique au cœur d'un équipement déjà existant ainsi que d'autres modules complémentaires, comme à Bourg en Bresse un Fablab. Il a été ouvert en mai 2021.

Le musée numérique permet de découvrir sur écran géant et tablettes près de 3 000 œuvres qui proviennent d'environ 120 musées. Des séances thématiques sont aussi proposées. Le programme peut être consulté sur le site internet de la Maison de la Culture et de la Citoyenneté.

Le Fablab est un espace de création numérique qui permet de réaliser des objets grâce à une imprimante 3D, une découpeuse laser et d'autres outils à commande numérique. Une fois par mois il est possible de découvrir ce lieu, gratuitement.

### **Fresque du climat/mars 2023 :**

La Fresque du climat permet à tous les publics de s'approprier le défi des changements climatiques. En retraçant les liens de cause à effet, les participants peuvent prendre du recul et comprendre les enjeux climatiques dans leur globalité. 42 cartes issues du rapport du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) sont mises à disposition afin de faire ressortir les causes et les conséquences du changement climatique sous forme de réflexion et de discussion entre les participants.

### **Opération ville propre : 5<sup>ème</sup> édition**

La première réunion de préparation pour l'opération Ville propre aura lieu le **19 juin à 18h00 à l'Hôtel de Ville (salle Bohan)**. Il est proposé cette année d'intégrer cette manifestation dans le cadre d'une Quinzaine des déchets et en parallèle une visite d'Organom ainsi que l'inauguration du projet compost du conseil citoyen de la Grande Reyssouze.

### **Intervention d'Emmanuelle BROT, chargée de mission tranquillité publique**

Le rôle de chargé de mission de tranquillité publique consiste en la prise en charge et le suivi de situations relatives à la prévention et à la sécurité publique en lien étroit avec les polices nationale et municipale, les habitants, les élus.

#### **Les pouvoirs de police du Maire :**

Le Maire a autorité pour prendre les mesures de respect du « bon ordre, sécurité et salubrité publique ». C'est une compétence uniquement communale, il a le pouvoir de police administrative et judiciaire, il peut verbaliser. Des agents de la Ville sont assermentés pour la verbalisation.

La rédaction d'arrêtés permet de faire respecter ces mesures, par exemple pour la réglementation du bruit ou la tenue en laisse des chiens dans l'espace public.

#### **Présentation d'exemple des compétences « bon ordre, sécurité et salubrité publique »**

- Commodité de passage : Haie débordante, autorisation d'installation de terrasse
- Atteinte à la tranquillité : rixe, rassemblement nocturne, trouble excessif du voisinage
- Salubrité publique : stationnement abusif des voitures, déjection canine, réglementation de la collecte des ordures ménagères.
- Réglementation des animaux : obligation de déclaration des chiens de 1<sup>er</sup> ou 2<sup>ème</sup> catégorie

#### **Les outils déployés par la Ville pour le respect de l'ordre public :**

- Le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD), dispositif obligatoire pour les communes de plus de 5 000 habitants, permet de construire une fiche de route commune en terme de prévention de la délinquance et de mener des actions de prévention.
- 30 policiers municipaux déployés sur la Ville
- Une convention de coordination police municipale-police nationale entre Bourg en Bresse, Viriat, Péronnas et Saint Denis Lès Bourg pour une action mutualisée
- Développement de caméras de vidéo surveillance
- Opération tranquillité vacances
- Temps de rencontre et d'échange avec les habitants lors du marché par exemple.

#### **Les questions des conseillers citoyens**

- *Quel est la différence entre la police municipale et la police nationale ?*

Les deux ont les mêmes compétences et les mêmes missions sauf que la police municipale ne peut pas enquêter et ne conduit pas des opérations de maintien de l'ordre.

- *Qu'est-il fait pour les personnes qui mendient dans l'espace public ?*

Un arrêté a été pris contre la mendicité agressive, mais s'il n'y a pas de trouble à l'ordre public ou que cela ne génère pas des regroupements devant les commerces par exemple, aucune sanction n'est prise.

- *Est-ce que des caméras de vidéo-surveillance vont être installées devant les écoles ?*

Ce n'est pas à l'ordre du jour. Les caméras sont installées dans des lieux avec des problématiques particulières.

## Prochain Rendez-vous du conseil citoyen

**Jeudi 5 octobre à 18h30 au pôle Amédée Mercier**

---

*Participants :*

Emmanuel BAUDET, Chantal BRUN, Stefana CARPENTIER, Corinne PRODANU, Valérie ROYER, Pascal VEYLON  
Pour la Ville de Bourg-en-Bresse : Patricia MEDEVIELLE (conseillère municipale, référente élue du conseil citoyen),  
Leslie COBO-MOREL (chargée de mission démocratie Locale), Emmanuelle BROT (chargée de mission tranquillité publique).



[www.bourgenbresse.fr](http://www.bourgenbresse.fr)

**Contact :** Direction Citoyenneté Ville Durable  
04.74.45.70.63 – [democratielocale@bourgenbresse.fr](mailto:democratielocale@bourgenbresse.fr)